

SARL CABEX

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros

Siège social :

61 allée de Faugeras
87100 LIMOGES

793 006 255 RCS LIMOGES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 21 octobre,
A 9h30,

Les associés de la Société CABEX, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, divisé en 800 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 61 allée de Faugeras 87100 LIMOGES, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Denis CARRAUD, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété,
- La Société CX Ingéniery, représentée par son gérant, Monsieur Denis CARRAUD, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Fabien ROYON, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Julien VIRMONTAIS, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis CARRAUD, gérant associé.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts suite à l'apport des parts sociales de Monsieur Denis CARRAUD, de Monsieur Fabien ROYON et de Monsieur Julien VIRMONTAIS au profit de la société CX Ingéniery,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

MDC MFR MJV

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir rappelé les apports des parts sociales suivantes au profit de la société CX Ingéniery :

200 parts sociales détenues par Monsieur Denis CARRAUD, numérotées de 101 à 200 et de 501 à 600,
ci.....200 parts

200 parts sociales détenues par Monsieur Fabien ROYON, numérotées de 201 à 300 et de 601 à 700,
ci.....200 parts

200 parts sociales détenues par Monsieur Julien VIRMONTOIS, numérotées de 301 à 400 et de 701 à 800,
ci.....200 parts

Aux termes de contrats d'apport en date du 8 octobre 2024, approuvé par les associés de la société CX Ingéniery en date du 21 octobre 2024, l'assemblée générale décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Par suite des apports initiaux et de l'apport en numéraire réalisé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 septembre 2015 et des apports effectués lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2015, le capital social est fixé à la somme de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €).

Il est divisé en 800 parts sociales, au nominal de 50,00 euros chacune numérotées de 1 à 800 inclus, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société CX Ingéniery, associée unique ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

MDC

MFR

MJV

Monsieur Denis CARRAUD

Monsieur Denis CARRAUD

Monsieur Fabien ROYON

Monsieur Fabien ROYON

Monsieur Julien VIRMONTOIS

Monsieur Julien VIRMONTOIS

La société CX Ingénierie

Représentée par Monsieur Denis CARRAUD

Monsieur Denis CARRAUD